

**DÉLIBÉRATIONS**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D36-2017

Séance du 27 avril 2017 – Convocation du 18 avril 2017

Compte rendu affiché le 5 mai 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

**Absents représentés**

Claire LEBAHAR par Guillemette DEBORDE ; Youcef BOUREZG par Marc RODRIGUEZ ; Alain GOJON par Laurent BUFFARD ; Jean-Jacques DUPERRAY par Marc GRAZIANA ; Marine MATHEY par Christine PERRIN ; Xavier LAURE par Gilbert PETITJEAN.

**Excusés**

Michel MATHEY, Maria DA SILVA PIRES.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	26
Exprimés	26

**Objet : Tarifs Médiathèque Jacques Brel**

Suite à l'ouverture du fonds DVD à la Médiathèque Jacques Brel en mars 2017, il convient de mettre en place un tarif pour le remboursement des DVD détériorés, perdus ou non rendus. Il est proposé de fixer le tarif à 30€ par DVD. Il est précisé que l'échange contre un DVD neuf identique est interdit et ne saurait se substituer au tarif mis en place. Différentes prestations payantes sont proposées par la Médiathèque :

- Renouvellement carte perdue : 2€
- Photocopie : 0.25€
- Impression depuis un poste Internet : les 3 premières sont gratuites. Les suivantes sont au coût de 0.10€ pour une impression en noir et blanc et 0.15€ pour une impression couleur.

Aussi, en cas de retard sur le rendu des documents, des pénalités de retard forfaitaires sont appliquées:

- 1.50€ pour 15 jours de retard
- 3€ pour 3 semaines de retard
- 4.50€ pour 4 semaines de retard

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- **ADOpte les tarifs suivants :**
  - **Remboursement DVD détérioré, perdu ou non rendu : 30€**
  - **Carte perdue : 2€**
  - **Photocopie : 0.25€**
  - **Impression depuis un poste Internet : les 3 premières sont gratuites. Les suivantes sont au coût de 0.10€ pour une impression en noir et blanc et 0.15€ pour une impression couleur.**
  - **Pénalités de retard :**
    - o **1.50€ pour 15 jours de retard**
    - o **3€ pour 3 semaines de retard**
    - o **4.50€ pour 4 semaines de retard**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 27 avril 2017

Le Maire,

Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 03/05/2017

- Publication ou affichage le 03/05/2017

Valérie GLATARD, Maire.

